

BOURSES IRSC DOCTORAT 2023-2024

Document à l'intention des unités

Introduction

Les Bourses d'études supérieures du Canada au doctorat (BESC D) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiantes, étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en santé.

Des mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone mises de l'avant par les IRSC s'adressent aux étudiantes, étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de ceux qui se sont identifiés comme étant autochtones pourraient être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

Sélection par l'unité académique (département, école, faculté)

1. **Fixer une date limite interne** pour la transmission des dossiers de candidature à la personne responsable de la réception dans l'unité.
2. **Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature.
3. **Informar vos étudiantes, étudiants des cycles supérieurs du concours**, de votre date limite interne et du nom et des coordonnées précitées.
4. **Recevoir et évaluer les candidatures**
 - 4.1. L'unité reçoit du candidat son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande (incluant les pièces justificatives).
 - 4.2. L'unité reçoit les deux « Rapports de répondant » via courriel, directement des répondants. **À aucun moment, la candidate, le candidat ne devrait avoir, en sa possession, le rapport des répondants.**
 - 4.3. **L'unité s'assure que les candidates, candidats ont fait le choix du bon organisme subventionnaire et qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité.** En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'une étudiante, étudiant, consultez le [site suivant](#).
 - 4.4. L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux « Rapports de répondant »).
 - 4.5. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Consultez à cet effet les [Critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité de sélection.
5. **Transmettre les dossiers recommandés aux ESP**
 - 5.1. L'unité transmet au bureau des bourses des ESP, à l'attention de monsieur Régis Harvey (regis.harvey@umontreal.ca), au plus tard le **19 septembre 2022, 17h** :
 - ♦ Les feuillets de classement départemental/facultaire complétés ([cliquez ici](#)) – cliquer ensuite sur « Ouvrir dans l'application de bureau » selon que la candidate, le candidat provient de la maîtrise ou du doctorat. La colonne « Autochtone oui/non » servira aux ESP à identifier les candidatures qui devront être considérées « Hors quota ». Les évaluations *ex aequo* ne sont pas permises. Un rang

distinctif doit être appliqué à chaque dossier recommandé. Seuls les feuillets en format Word seront acceptés.

- ◆ Le dossier de chaque candidate, candidat recommandé sous la forme d'un (1) seul fichier PDF. Un dossier complet comprend :
 - Le formulaire de demande (incluant les pièces justificatives dont les relevés de notes en ordre du moins récent au plus récent et le formulaire « Calendrier des études doctorales »);
 - Les deux rapports de répondants.

6. Aviser tous vos candidates, candidats de la décision de votre comité interne de sélection, que la demande soit recommandée ou non aux ESP.

Très important :

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne sera accepté après le 19 septembre 2022.
- ◆ Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par l'organisme subventionnaire. Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient complets et conformes.
- ◆ Aucune demande ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

Sélection par les Études supérieures et postdoctorales (ESP)

- ◆ Un comité interne des ESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- ◆ En décembre, les ESP avisent, par courriel seulement, les candidates, les candidats du résultat de la sélection faite aux ESP, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme.

Annonce du résultat final

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats de la sélection finale aux étudiantes, étudiants recommandés par les ESP en avril 2023.

Information

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Monsieur Régis Harvey
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
regis.harvey@umontreal.ca

*L'évaluation des dossiers sera effectuée sur la base des [Critères de sélection](#) de l'organisme.
2022-08-02